

Que faut-il retenir des négociations de la COP 22 pour l'Afrique ?



Par Placide Nonguierma
Négociateur burkinabé
Président et co-fondateur
du Comité 21 Burkina Faso

Introduction

La COP22, la 22ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech au Maroc. Appelée souvent « COP de l'action », cette conférence a fait suite à la COP21 qui a permis l'adoption de l'Accord historique de Paris. Elle a accueilli plusieurs milliers de participants venus négocier pour poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Pendant deux semaines, cette conférence a donné un coup de projecteur à l'Afrique et en particulier au Maroc qui a mobilisé d'impressionnants moyens pour assurer son organisation. Très attendue par les différentes parties, la COP 22 a vu un afflux de négociateurs venus avec enthousiasme et plein d'espoirs suite à la réussite de la COP21 et l'entrée en vigueur précoce de l'Accord de Paris le 6 novembre 2016. En effet, plus 55 Parties ayant ratifiées la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et représentant 55% des émissions globales de gaz à effet de serre ont déposé leur instrument de ratification. Telle était la condition exigée pour une entrée en vigueur de l'Accord de Paris.

En marge des négociations habituelles, la COP 22 a accueilli de nombreux événements parallèles qui ont mis en évidence les solutions existantes pour lutter contre le changement climatique dans différents domaines : énergies renouvelables, agriculture, eau, transport, villes, éducation, bâtiments, etc.

La COP 22 fût aussi celle de l'annonce de nombreuses initiatives par les gouvernements dont des mesures de soutien financier pour l'action climatique. Les villes, les entreprises, les investisseurs et les gouvernements locaux ont également formulé de nouveaux engagements en matière de changement climatique.

Mais quel bilan général peut-on faire de cette COP 22 en termes de progrès pour l'Afrique ? Quels ont été les points de blocage de cette COP ? Quelles recommandations peut-on formuler pour faire progresser les négociations lors de la prochaine COP en faveur des positions africaines ?

Objectifs de la COP 22

L'objectif premier de la COP22 était de définir les modalités pour appliquer et mettre en œuvre l'Accord de Paris. Cette COP devrait s'inscrire dans l'action pour concrétiser les différents axes retenus dans l'Accord de Paris, notamment ceux qui ont trait à l'adaptation, la transparence, le transfert de technologies, l'atténuation, le renforcement des capacités et les pertes et préjudices. C'est pourquoi le Maroc qui assurait sa présidence l'avait baptisé "la COP de l'action".

Un autre point de négociation important a été de faire progresser l'agenda avant 2020 pour le relèvement de l'ambition, notamment en ravivant l'intérêt en faveur de la ratification de l'amendement au protocole de Kyoto concomitamment avec la ratification de l'accord de Paris.

En accueillant la COP22, le Maroc visait à donner la possibilité aux pays plus vulnérables ou menacés par les changements climatiques de s'exprimer et d'être entendus. Ainsi, durant sa présidence de la COP22, le Royaume du Maroc a accordé une attention particulière aux Etats Insulaires, à l'Afrique et plus largement aux pays en développement.

Aussi, le pays hôte a-t-il profité de cette COP22 pour exposer au monde entier ses initiatives en faveur de l'environnement, et en particulier la lutte contre les dérèglements climatiques. Par exemple, le plan solaire marocain avec la construction de l'imposante centrale solaire dans le désert de Ouarzazate. Ce programme devra permettre d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO2 par an.¹

✓ Des points positifs et des avancées pour l'Afrique...

1. 2018, date butoir pour rendre applicable l'Accord de Paris

L'une des avancées concrètes et significatives a été le fait que les différentes parties se soient mises d'accord pour définir les modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paris au plus tard en 2018, c'est-à-dire lors de la COP 24 qui aura lieu en Pologne.² En effet, l'accord de Paris a fixé le cadre général mais ne disait pas comment faire pour atteindre les objectifs définis dans ce cadre. Grâce à un processus transparent qui a débuté en 2014, les pays ont déjà établi la base de travail d'opérationnalisation de l'Accord de Paris en évaluant les actions de chaque pays visant à réduire les émissions. La COP22 a tenté, difficilement de définir, les modalités afin de rendre concret l'Accord de Paris en termes de financement, d'adaptation, d'atténuation, de renforcement de capacités, etc.



2. Mise en place de l'équipe en charge du renforcement des capacités

A la COP 21, les Etats s'étaient mis d'accord pour installer le Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Cette structure a pour but de contribuer à renforcer les capacités en matière d'action climatique dans les pays en développement. Lors de la COP 22, les membres du comité ont été élus et les travaux ont commencé en mai 2017.

3. Des financements pour le transfert de technologies

Les pays se sont engagés à verser plus de 23 millions de dollars au Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CTCN) qui soutient les pays en

développement en matière de développement et transfert des technologies climatiques. Le CTCN est une institution clé qui aide les pays dans la réalisation de leurs engagements en vertu de l'Accord de Paris.

4. De l'espoir dans la finance climatique mais également des incertitudes

La feuille de route pour financer l'atténuation et l'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique à hauteur des 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 est toujours un sujet de débats. Selon un rapport de l'OCDE⁴, il y a eu du progrès dans la mobilisation des 100 milliards par les pays industrialisés. L'agrégation des flux financiers était estimée en 2016 à 67 milliards de dollars contre 61 milliards en 2015.

D'autre part, selon une feuille de route réalisée par la Grande Bretagne et l'Australie pour les pays du nord, les pays développés sont confiants que l'objectif des 100 milliards de dollars annuels d'ici 2020 seront atteints. Toutefois, les pays en développement sont assez prudents voire critiques sur ces aspects financiers car des incertitudes demeurent. Par exemple, le ratio public/privé de ces fonds.¹⁴

5. Le fonds d'adaptation évolue mais pas suffisamment

Les pays européens ont promis plus de 81 millions de dollars au fonds pour l'adaptation, dépassant ainsi son objectif pour l'année. L'Allemagne a été le plus grand contributeur avec 55 millions d'euros. Ce fonds est très intéressant pour les pays du Sud car il leur permet d'accéder à des sources de financement plus facilement qu'avec le fonds vert qui demande des procédures d'accréditation plus lourdes. Depuis 2010, le fonds pour l'adaptation a financé 55 projets dans 48 pays pour un montant de 337 millions d'euros. À la COP22, désormais le fonds d'adaptation dépend de l'Accord de Paris et plus du protocole de Kyoto. Ce qui rend son existence plus pérenne. Toutefois, son mode opératoire reste encore à déterminer.

6. La transparence se renforce

L'Accord appelle les parties à faire preuve de plus de transparence dans l'action climatique notamment dans les thématiques suivantes : la mesure et la comptabilisation des réductions d'émissions, la mise à disposition de financements climatiques et le développement et le transfert de technologies. Cela sera très utile pour les pays africains qui attendent beaucoup de la justice climatique.

7. La thématique pertes et préjudices s'élargit

Un nouveau cadre de 5 ans au sein du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices traitera des impacts du changement climatique qui ne sont pas pris en compte par l'adaptation planifiée.¹² Ceci comprendra les déplacements, les migrations et la mobilité humaine ainsi que la gestion globale des risques.

Point sur la ratification de l'Accord de Paris et sur les Contributions déterminées nationales



1. La ratification de l'Accord de Paris en progression

Si l'Accord de Paris est entré en vigueur rapidement le 6 novembre 2016 après sa ratification par plus de 55 pays représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre, toutes les parties n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification. A la date du 05 octobre 2017, 167 pays ont ratifié l'accord de Paris sur les 197 pays signataires, soit environ 81% de l'objectif. Afin de montrer que l'urgence climatique est un enjeu mondial auquel aucun pays ne devrait s'exonérer de sa responsabilité, il serait préférable que les parties restantes accélèrent la ratification de l'Accord de Paris.

Enfin, un dernier point et non des moindres, c'est la décision de Donald Trump de retirer les Etats-Unis de l'Accord de Paris. Cette sortie ne pourra être effective qu'à partir de novembre 2020 puisqu'il faut un an de préavis et trois ans d'attente pour tout pays qui voudrait se retirer de l'Accord de Paris. Les USA pourront y revenir prochainement s'ils le souhaitent. Ce retrait, au lieu de créer une démobilisation, a entraîné l'effet inverse, celui de la réaffirmation de plusieurs Parties et acteurs à poursuivre leurs efforts dans la lutte contre les changements climatiques.

2. Les CND progressent mais pas aussi vite

Les Contributions déterminées au niveau national (CND) sont des engagements volontaires en termes d'atténuation et d'adaptation des Etats pour contribuer à lutter contre le réchauffement climatique. A ce jour, 165 CND ont été soumises au secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.⁵ Ceci représente 191 pays et 98,9% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Quelques pays n'ont pas encore déposé leurs CND. Toutes les Parties devraient participer à cet effort collectif et volontaire en prenant des engagements en matière d'adaptation et de réduction de leurs gaz à effet de serre, même si à l'heure actuelle la somme de toutes les contributions ne permet pas d'atteindre l'objectif de contenir la hausse de la température globale à 2°C.

En 2018, les Parties effectueront un bilan des efforts collectifs en rapport avec les progrès réalisés vers l'objectif des 2°C fixé dans l'Accord de Paris et pour alimenter la préparation des CND. Ce bilan vise à préparer une mise à jour des CND pour augmenter l'ambition des CND et nous rapprocher de l'objectif des 2°C voire 1,5° C. Lors de la COP 22, sept pays en développement ont présenté les versions actualisées de leurs CND en les soumettant à l'évaluation de leurs pairs. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de suivi, de vérification et de communication des mesures des CND. Plusieurs autres pays devraient aussi s'en inspirer.

Par ailleurs, un nouveau partenariat sur les CDN a été lancé pendant la COP 22 par le Maroc et l'Allemagne. Ce partenariat est une plateforme multi-acteurs qui vise à aider les pays en développement en s'assurant que ceux-ci reçoivent le soutien technique et financier dont ils ont besoin pour atteindre des objectifs climatiques et de développement durable connexes aussi rapidement et efficacement que possible. Il assure aussi la coordination et l'harmonisation des efforts visant à aider les pays en développement à concrétiser leurs actions nationales en matière de climat dans le cadre des CND. Ce partenariat est ouvert aussi aux pays africains qui pourront bénéficier d'une aide concrète pour la réalisation de leurs CNDs.

Une myriade d'initiatives lancées lors la COP 22



1. Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur du climat et du développement durable⁷

Les chefs d'Etats et les délégations présentes à la COP 22 ont rédigé, à la fin de la conférence, une déclaration commune pour marquer maintenant l'entrée dans une nouvelle ère d'action climatique sans précédent. Ils reconnaissent un élan irréversible concernant la lutte contre le changement climatique, et s'engagent à la mise en œuvre complète de l'accord de Paris. Ils font le lien entre l'atténuation et l'adaptation d'un côté et la mise en œuvre de l'agenda global en matière d'Objectifs de Développement Durable (ODD) d'un autre côté.⁸

Appelant à plus de solidarité avec les pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, ils demandent une augmentation des financements et une amélioration du transfert des technologies des pays développés vers les pays en voie de développement dont les pays africains. Enfin, ils invitent les pays à une accélération de la mise en œuvre des actions bien avant 2020 en collaboration avec les acteurs étatiques et non-étatiques.

2. Lancement du partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat

Lancé par les championnes marocaine et française de haut niveau pour le climat, ce partenariat⁶ vise à donner une feuille de route sur la manière dont les gouvernements et les acteurs non-étatiques vont appuyer l'action climatique sur la période 2017-2020. Plusieurs programmes ont été lancés dans le cadre de ce partenariat dont la promotion des marchés de capitaux verts en Afrique.

3. Promotion des marchés de capitaux verts en Afrique à travers l'engagement de Marrakech⁹

C'est le volet financier très intéressant pour l'Afrique dans l'action mondiale en faveur du climat. Il permettra de développer l'interaction et le partenariat des marchés de capitaux et des autorités de régulation en faveur de la finance verte. En

effet, l'Afrique a besoin, du fait de son fort potentiel de croissance, de partenariats solides et durables pour disposer d'un financement solide de son développement. Ainsi, 19 Autorités et Bourses de marchés de capitaux africains, issues de 26 pays du continent, ont signé et approuvé « l'Engagement de Marrakech pour l'encouragement des marchés de capitaux verts en Afrique ».

Cette initiative permettra d'établir des marchés de capitaux verts en Afrique et de promouvoir l'Afrique comme un marché de financement vert régional de premier plan, et une destination attractive pour les investissements verts. Elle aidera également le continent à lancer des initiatives climatiques africaines.

4. Un Fonds Européen pour le développement durable au profit de l'Afrique

Ce fonds vise à encourager les investissements en Afrique et dans le voisinage de l'Union Européenne pour renforcer les partenariats et atteindre les objectifs de développement durable. Lancé par la Commission Européenne, le fonds atteindra un montant de 4.1 milliards d'euros, entraînant un investissement régional public et privé allant jusqu'à 44 milliards d'euros d'ici 2020

5. Lancement de l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA) aux changements climatiques

Le triple A vise à rendre moins vulnérables l'Afrique et son agriculture face aux changements climatiques.¹⁰ Elle promeut et encourage la mise en place de solutions concrètes pour améliorer la gestion durable des sols, la maîtrise des eaux agricoles, la gestion des risques climatiques et le renforcement des capacités et des solutions de financement. Lors de la COP 22, l'initiative était soutenue par 25 pays africains, la CCNUCC et la FAO.

6. Présentation de l'initiative « Oasis durables »

Cette initiative vise à montrer la vulnérabilité des espaces oasiens tout en mettant en œuvre des actions effectives pour préserver ce patrimoine naturel contre les différents fléaux et valoriser les potentialités économiques des oasis durables. Diverses actions vont être menées dans le cadre de cette initiative telle que la formation d'une coalition des pays et des organisations concernées par la problématique et la création d'un fonds dédié.

7. Mise en place de l'initiative « De l'eau pour l'Afrique »

Elle a été lancée par le Maroc avec le soutien de la Banque Africaine de Développement. Son objectif est de rendre justice à l'Afrique en matière d'accès à l'eau par l'adoption d'un plan d'action spécifique qui mobilisera différents partenaires politiques, financiers et institutionnels internationaux. Cependant, l'initiative, pour certains, ne fait pas de lien direct avec la lutte contre les changements climatiques.

8. Le *Climate Vulnerable Forum* poursuit sa dynamique

Le *Climate Vulnerable Forum*¹¹ est un groupe de 50 pays d'Asie, des Caraïbes, d'Amérique latine, du Pacifique et d'Afrique, dont le Burkina, impactés de manière disproportionnée par le changement climatique. Créé en 2009, ce forum vise à exercer une pression supplémentaire pour obtenir des mesures destinées à relever le défi du changement climatique, en utilisant leur statut de pays les plus vulnérables. A la COP 22, les membres de ce forum ont promis de « verdir » leurs économies pour arriver à la neutralité carbone et à 100% d'énergies renouvelables dès que possible. Ils se sont également engagés à accélérer l'action climatique et à réévaluer précocement leurs contributions déterminées au niveau national.

9. Création d'un prix Nobel international du climat

Le Maroc a annoncé la création d'un prix international du climat. Parrainé par les Nations Unies et d'un montant équivalent au prix Nobel, c'est-à-dire 1 million de dollars, cette récompense sera décernée par un jury tiers indépendant. Celui-ci analysera les initiatives les plus innovantes en matière d'action climatique et délivrera le prix à chaque COP. Ce prix symbolique donnera de la visibilité aux acteurs qui développent des solutions innovantes en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Il contribuera à accroître la dynamique de l'action climatique.

... Mais aussi des blocages dans les négociations

1. Lenteur et manque d'ambition dans les négociations

La COP 22 a commencé avec enthousiasme mais l'élection de Donald Trump le 2^{ème} jour de la COP a plombé l'ambiance. Elle a jeté les bases de travail mais des blocages ont été vite constatés à plusieurs niveaux et sur plusieurs points, notamment entre les pays du Sud et les pays du Nord, qui non seulement ont été lents dans les travaux mais parfois frileux et pas assez ambitieux. Cette lenteur est peut-être due à la transition entre la "période avant l'accord de Paris" et "la période post-accord de Paris".

2. Absence d'accord sur la finance climatique entre pays développés et pays en développement

La question du financement Nord-Sud, clé de voûte des négociations, n'a pas connu d'avancée significative. Les pays développés n'ont pas fait d'annonce concrète sur le montant du financement que chaque pays serait prêt à mettre sur la table pour atteindre les 100 milliards de dollars annuels d'ici 2020.¹⁵ Aujourd'hui, pour le Fond Vert, 10 milliards de dollars ont été seulement mobilisés de la part de 43 États, soit à peine 10% de l'objectif.¹³

Par ailleurs, le texte de l'Accord de Paris ne précise pas la part des 100 milliards qui doit être répartie entre les fonds destinés à l'atténuation et à l'adaptation. Lors

de cette COP 22, les pays africains et le Groupe 77 + Chine ont revendiqué la multiplication par 4 du montant consacré au financement de l'adaptation au sein des 100 milliards. Mais leur revendication a été refusée. Les pays donateurs prévoient que seuls 20% des 100 milliards seront destinés au financement de l'adaptation d'ici 2020.

L'Afrique a bénéficié très peu des fonds climat. Elle a obtenu seulement 4% des financements climat dans le cadre du protocole de Kyoto. C'est l'Amérique latine et l'Asie qui en ont le plus profité. Le Libéria a été le premier pays africain à bénéficier du fonds vert d'un montant de 2,2 millions de dollars pour la mise en œuvre de son plan national d'adaptation au changement climatique.

Conclusion et recommandations

La COP 22 a été un succès tant par l'organisation que par la multitude des initiatives qui ont été lancées. Toutefois, elle n'a pas été véritablement une COP de l'action mais de l'intention et l'incitation à l'action, d'autant que la date de définition des modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paris a été repoussée à 2018. Le Comité 21 Burkina formule ici quelques recommandations pour la COP 23.




Accélérer l'opérationnalisation de l'Accord de Paris à la COP 23, l'abondement du fonds vert et le financement des projets :


il est extrêmement important que les Parties pays et tous les acteurs accélèrent la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en respectant l'échéance de 2018 comme date limite pour définir les modalités de cette mise en œuvre. L'urgence climatique impose de passer à la vitesse supérieure et ne pas perdre du temps. Une des conditions sine qua non à cette opérationnalisation, est l'abondement du fonds vert qui servira à financer des projets d'atténuation et résilients. Il faudrait absolument que l'objectif des 100 milliards soit atteint d'ici 3 ans (2020), faute de quoi l'action climatique sera entravée. Nous appelons les pays développés et le secteur privé à être plus ambitieux, à fixer des montants précis de leurs contributions, pour ceux qui ne l'ont pas fait, et à les respecter le plus rapidement.



Accroître l'ambition des engagements des Etats en termes d'atténuation et d'adaptation dans les CND et les plans nationaux climat :

nous lançons un appel aux Etats à être plus ambitieux en relevant leurs objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet mais aussi de leur engagement concernant l'adaptation. En effet, l'objectif de contenir le réchauffement à moins de 2°C d'ici 2100 ne pourra pas être atteint avec le niveau actuel d'engagements des Etats dans le cadre de leur CND, du moins 5% de chances de réussite selon une récente étude. Il est plus que jamais indispensable que les ambitions soient revues à la hausse notamment pour les pays à fortes émissions de gaz à effet de serre qui possèdent une responsabilité historique.

 **Rendre opérationnelle la solidarité :** nous appelons les pays développés à être plus solidaires avec les pays vulnérables au changement climatique et ceux en développement notamment africains. Cette solidarité, loin d'être un vain mot, est un levier stratégique qui peut catalyser de nombreuses actions climatiques des pays en développement. La responsabilité historique et différenciée des pays pollueurs devraient les pousser à plus de solidarité dans la contribution financière et dans le développement et le transfert des technologies vers les pays du sud.

 **Mettre en œuvre rapidement les initiatives lancées à la COP 22 :** nous suggérons fortement une mise en œuvre concrète et rapide des initiatives lancées car elles contribuent aussi à renforcer l'action climatique en termes d'adaptation et d'atténuation. Elles doivent passer de la théorie à la pratique le plus rapidement possible en association avec tous les acteurs concernés.

 **Former une coalition forte entre l'Afrique et les petits Etats insulaires pour défendre des positions communes :** la COP 23, aura lieu en novembre 2017 à Bonn (Allemagne) sous la présidence de Fidji. C'est l'occasion pour les Parties africaines et insulaires de défendre des positions communes. Notamment sur le financement, l'objectif des 1,5°C et la solidarité climatique. C'est inédit qu'une île organise une COP. Ceci est une réelle opportunité de montrer au monde entier les problèmes climatiques auxquelles les Etats insulaires sont confrontés et de faire avancer les négociations.

.....

Le [Comité 21 Burkina Faso](#) en bref !

Créé en 2015, le Comité 21 Burkina est la première plateforme multi-acteurs impliqués dans le développement durable. Il mobilise et fédère les organisations publiques et privées autour des principes du développement durable. Il aide également les différents acteurs à aborder les problématiques de développement durable de manière concertée et transversale tout en assurant plus de cohérence et de synergie dans les actions éparses mises en œuvre. Il facilite enfin l'appropriation et le déploiement durable au sein des organisations et sur les territoires. <http://comite21burkinafaso.org/>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Références

- 1- COP22, Les enjeux de la COP 22 : <http://cop22.ma/fr/#whatscop>
- 2- UNFCCC, la décision de la COP 22 : http://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/auv_cp22_i4_eif.pdf,
- 3- Novethic (2015), La prochaine COP 22 sera africaine : <http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/cop22-la-prochaine-conference-mondiale-sur-le-climat-sera-africaine-144088.html>
- 4- OCDE (2015), le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/finance-and-investment/le-financement-climatique-en-2013-2014-et-l-objectif-des-100-milliards-de-dollars_9789264249967-fr#.WdlxpFu0PIU#page1
- 5- CCNUCC (2017), Les Contributions déterminées au niveau national : http://unfccc.int/focus/indc_portal/items/8766.php
- 6- CCNUCC (2016), Partenariat mondial pour le Climat : http://unfccc.int/paris_agreement/items/9951.php
- 7- L'Economiste (2016), La proclamation d'action de Marrakech en faveur de notre climat et du développement durable : <http://www.leconomiste.com/flash-infos/texte-integral-de-la-proclamation-de-marrakech>
- 8- Proclamation de Marrakech, http://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/marrakech_acton_proclamation.pdf
- 9- La Tribune (2016), La déclaration de Marrakech : promouvoir les marchés de capitaux verts : <https://int.ma/declaration-de-marrakech-promouvoir-marches-de-capitaux-verts-afrique/>
- 10- AAA initiative (2016), Initiative pour l'adaptation à l'agriculture africaine : <http://www.aaainitiative.org/solutions-projects>
- 11- The Climate Vulnerable Forum : <https://thecvf.org/>
- 12- CCNUCC (2016), Les nations Unies avancent l'action climatique à la Conférence Climat 2016 des Nations Unies : <http://newsroom.unfccc.int/fr/actualit%C3%A9s/cop22-communique-presse-de-cloture/>
- 13- Green Climate fund (2017) : <http://www.greenclimate.fund/home>
- 14- Wuppertal Institut (2017), Setting Sails for Troubled Waters. An assessment of the Marrackech Climate conference.
- 15- Novethic (2016), Pas d'accord sur le financement Nord-Sud à Marrackech : <http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/cop22-pas-d-accord-sur-le-finacement-nord-sud-a-marrakech-144184.html>